

# Relèvement immédiat

➔ *Les femmes et les filles peuvent et doivent jouer un rôle important dans les processus de relèvement immédiat*

## 1. Veillez à ce que le processus de relèvement immédiat respecte les droits humains afin de garantir des solutions viables

- Assurez-vous que les femmes déplacées sont en position de prendre une décision volontaire et en toute connaissance de cause sur la question de leur retour sur leur lieu d'origine et sur celle des mouvements de population vers d'autres sites (par ex. veillez à ce que l'information soit disponible en français et en créole et accessible aux illettrés).
- Assurez-vous que la population victime du séisme, et en particulier les femmes, prend part à la planification et à la gestion de solutions viables de façon à ce que leurs besoins et leurs droits soient pris en considération dans les stratégies de relèvement rapide.
- Assurez-vous que les processus de reconstruction sont inclusifs et mobilisent, sur un pied d'égalité, tous les éléments de la population touchée, y compris les femmes et les jeunes, femmes et hommes.

## 2. Encouragez l'établissement de partenariats et le renforcement des capacités

- Renforcez et épauler les partenariats entre le gouvernement, les organisations haïtiennes et les organismes humanitaires et d'aide au développement internationales qui visent à sensibiliser à la violence sexuelle et sexiste et à promouvoir au niveau national des mesures légales et des programmes destinés à la combattre.
- Soutenez la reconstruction des systèmes nationaux et locaux qui permettent de restaurer les capacités d'action de l'État, en particulier le cadre de l'État de droit (y compris les services de police et les tribunaux) afin de mettre un terme à l'impunité des auteurs d'actes de violence sexiste et de faciliter les recours judiciaires pour les victimes de cette violence.
- Les efforts de relèvement rapide, en tant que processus multidimensionnel, doivent avoir recours à une approche multisectorielle (santé, assistance psychosociale, sécurité, mesures légales et judiciaires) pour pouvoir répondre aux besoins des victimes de violence sexuelle et sexiste et pour faciliter le dialogue entre les multiples parties prenantes (femmes, hommes, adolescentes et adolescents) visant à prévenir et à combattre la violence sexuelle et sexiste.

## 3. S'assurez que les personnes qui ont des besoins spécifiques bénéficient d'un suivi et d'une attention particulière aux cours du processus de retour sur leur lieu d'origine et de réinsertion

- Assurez-vous que les victimes de violences basées sur le genre reçoivent des soins et traitements adaptés et non stigmatisant au cours du processus de retour sur leur lieu d'origine y compris des services de prévention, soins et traitements liés aux VIH/SIDA.
- Favorisez la mobilisation de la communauté pour la promotion et la protection des droits des femmes et intervenez pour assurer la non-stigmatisation et le succès de la réinsertion sociale des victimes de violence sexiste.
-

- Assurez-vous que les services offerts aux femmes et aux enfants, aux filles en particulier, restent bien disponibles pendant qu'ils sont déplacés; certains groupes de femmes et de filles risquent en effet de ne pas pouvoir sortir immédiatement des camps, par conséquent les services assurés dans les camps doivent continuer à y être offerts aussi longtemps que des femmes et des enfants y sont présents.
- Favorisez les occasions d'obtenir un revenu, y compris par un travail rémunéré, prévenez le développement de situations de dépendance et aidez les victimes du séisme, particulièrement les femmes et les filles, à vivre de manière autonome.
- Organisez des activités économiques et sociales qui assurent l'autonomie des femmes et des filles sur leurs lieux d'origine après leur retour, ou dans ceux où elles se réinstallent, afin de leur permettre de retrouver des moyens de gagner leur vie.
- Soutenez les mécanismes qui assurent la protection et la revendication des droits de propriété, en particulier en faveur des ménages dont le chef de famille est une femme.